

Indices de la production dans les services

Les indices de production dans les services sont des indices mensuels en volume, ils sont disponibles sur le site insee.fr.

Du fait du poids croissant des services en France et dans l'ensemble des pays européens, l'Insee élabore depuis 2017 un indice de production dans les services (IPS). Il est calculé mensuellement, comme l'indice de la production industrielle (IPI). Il est publié 60 jours après la fin du mois, comme les indices de chiffres d'affaires en valeur dont il est issu.

Champ

Le champ des services au sens large regroupe les sections suivantes de la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2 2008) :

- H (Transports et entreposage)
- I (Hébergement et restauration)
- J (Information et communication)
- K (Activités financières et d'assurance)
- L (Activités immobilières)
- M (Activités spécialisées scientifiques et techniques)
- N (Activités de services administratifs et de soutien)
- O (Administration publique)
- P (Enseignement)
- Q (Santé humaine et action sociale)
- R (Arts, spectacles et activités créatives)
- S (Autres activités de services divisions 95 et 96 uniquement)

Les secteurs suivants sont exclus du champ de l'IPS :

- Le secteur K : il regroupe les activités de services financiers, y compris les activités d'assurance, de réassurance et des caisses de retraite, ainsi que les services financiers de soutien. Des données sur le secteur bancaire sont publiées par la Banque de France.
- Les secteurs O à Q : ils représentent des services essentiellement non marchands, fournis majoritairement par le secteur public[1][2]. Ces secteurs comprennent une part minoritaire de services marchands (enseignement et cliniques privés, etc.) . Il apparaît difficile d'évaluer mensuellement la production de ces secteurs à partir des sources disponibles.[3][4]

Les indices sont calculés à partir des indices de chiffres d'affaires en valeur déflatés, eux-mêmes calculés à partir des déclarations TVA. Il s'agit d'indices France entière (à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les entreprises ne sont pas assujetties à la TVA).

Diffusion

Les indices sont diffusés pour les sections H, I, J, K, L, M et N et leurs divisions de la NAF rév. 2 sur le site internet de l'Insee :

<http://www.bdm.insee.fr>

Un indice est calculé pour le regroupement spécifique R + S. Les indices de production dans les services (IPS) sont également rediffusés par Eurostat dans les nomenclatures européennes. Eurostat diffuse un IPS sur le champ des services de H à N.

Sources

Les indices de chiffre d'affaires sont construits à partir d'une source fiscale, le formulaire « CA3 », que les entreprises remplissent pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce formulaire comprend le chiffre d'affaires hors TVA, toutes activités confondues, de l'entreprise déclarante classée selon son activité principale.

La direction générale des Finances publiques (DGFiP) transmet à l'Insee les déclarations TVA des entreprises. Depuis 2016, toutes les déclarations mensuelles sont exploitées pour le calcul des indices.

Les indices de production sont calculés par déflation des indices de chiffres d'affaires en valeur. Des déflateurs (prix) pertinents ont été déterminés pour chaque secteur.

D'une manière générale, les indices de production dans les services sont obtenus en déflatant les indices en valeur par un indice de prix de production dans les services (IPSE).

Les indices de chiffre d'affaires en valeur sont produits mensuellement (disponibles à M+60 jours) alors que les indices de prix de production dans les services ne sont produits que trimestriellement (disponibles à T+60 jours). Ces derniers sont calculés à partir de relevés de prix trimestriels (annuels pour certaines entreprises) de quelque 10 000 produits recueillis auprès d'un échantillon représentatif d'environ 1 700 entreprises dans le cadre de l'enquête « Observation des prix de l'industrie et des services ». La production trimestrielle des prix de production nécessite un double traitement statistique pour obtenir un indice de prix de production mensuel :

- Les indices de prix trimestriels doivent être mensualisés ;
- La date de mise à disposition de ces indices est de 60 jours après la fin du trimestre alors que l'indice de production doit être publié 60 jours après la fin du mois. À cette date, pour certains mois, les indices de prix trimestriels ne sont pas encore disponibles. Il faut donc estimer la variation de ces prix.

Certains secteurs ne sont pas couverts par des indices de prix à la production des services aux entreprises, il faut alors recourir à une imputation. Dans ce cas, un indice de prix proche est utilisé, qui peut être un indice de prix à la consommation (IPC) ou un indice de prix de production dans un autre service proche. D'autres secteurs ont été couverts plus récemment que 2005, il faut alors procéder à une rétropolation pour disposer d'une série depuis cette date.

Il existe peu d'indices de prix à la production dans les services pour les secteurs R et S, qui regroupent des services principalement rendus aux ménages[5][6]. L'indice des prix à la consommation (IPC) qui mesure l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages est alors utilisé comme déflateur. Comme il est mesuré toutes taxes comprises, il est donc nécessaire de le corriger de l'effet des changements de taux de TVA[7][8]. Selon les conventions de la comptabilité nationale, la mesure d'un indice de prix de production des services vendus aux ménages en France doit être établie aux prix de base, contrairement aux indices de prix à la consommation qui sont établis aux prix de marché. Le prix de base est le montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits.

■ **La base 2010**

Les indices de production dans les services en données brutes sont calculés à un niveau fin de la nomenclature d'activités française, celui des classes de la NAF rév. 2.

Les indices de production dans les services à ce niveau fin sont définis comme le rapport de l'indice de chiffres d'affaires en valeur par le déflateur de prix associé. Cette opération est effectuée pour les 141 classes du secteur des services. .

Les indices des secteurs plus larges sont calculés en agrégant les indices les plus fins par des indices de Laspeyres (à pondérations constantes dans le temps)[9][10]. Ils sont rebasés tous les 5 ans. Les indices publiés actuellement ont pour base 2010, c'est-à-dire que les pondérations des différents niveaux correspondent à des valeurs calculées sur l'année 2010. Ils sont aussi publiés en référence 100 en 2010, c'est-à-dire que les indices ont pour moyenne 100 en 2010.

Les pondérations constantes des indices élémentaires sont les valeurs ajoutées par branche aux prix de base. Le prix de base correspond au montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produit, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément. Les pondérations ont été calculées à partir des données des comptes nationaux.

Les indices de production dans les services sont calculés depuis janvier 2005, compte tenu de la disponibilité des données sources (IPSE en particulier).

■ **Les corrections des variations saisonnières et des jours ouvrables**

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de calendrier (CJO). Ces effets sont estimés avec le logiciel X12-Arima sous JDemetra+ (fourni par Eurostat) au niveau des classes de la NAF rév. 2. Cette correction est effectuée au niveau du ratio « volume » c'est-à-dire indice brut de chiffre d'affaires en valeur/indice de prix brut. Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent.

La moyenne annuelle des indices CVS-CJO peut différer légèrement de celle des indices bruts car elle tient compte des variations de la composition annuelle en jours ouvrables d'une année sur l'autre : années bissextiles, positionnement dans la semaine des différents jours fériés, etc.

■ **Les rectifications et les mises à jour périodiques**

Les déclarations des entreprises ne sont pas toujours disponibles en totalité au moment de la première publication de l'indice. L'intégration des réponses retardataires conduit à réviser les données brutes des valeurs.

Par ailleurs, les prix de production étant trimestriels, ils doivent être estimés pour le trimestre en cours et mensualisés. Puis la publication effective de ces indices peut entraîner également quelques révisions.

Enfin, le calcul des coefficients CVS-CJO est mis à jour chaque mois sur l'ensemble de la période de diffusion. De plus, tous les modèles CVS-CJO sont révisés annuellement. Cette mise à jour est susceptible de modifier également l'ensemble des valeurs des séries CVS-CJO.

Documentation détaillée

- Indice de la production dans les services
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1358>
- Les indices de chiffre d'affaires, description et méthodologie
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1284>
- *Rénovation de la méthodologie des indices de chiffre d'affaires*, Insee, mars 2016, 8 p.